

COMMUNE DE SAINT-DENIS
DGA DEVELOPPEMENT URBAIN
Direction Economie, Commerce,
Artisanat

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Rapport n° 14/4-29

**OBJET BAISSSE DU TARIF DES EMPLACEMENTS DU PETIT MARCHÉ
(TRAVAUX)**

Par délibération en date du 21/09/2013, vous avez approuvé une baisse de 20% du montant de la redevance d'occupation des bazariers du Petit Marché, du fait des désagréments occasionnés par la réalisation des travaux de réhabilitation du site. (Période concernée : août 2013 jusqu'à fin travaux)

Aujourd'hui, la Ville est de nouveau sollicitée par les commerçants du Petit Marché pour l'application d'une réduction supplémentaire de 30%, en raison de l'aggravation des conditions d'exploitation.


Il vous est donc demandé d'approuver :

Une baisse supplémentaire de 30% du montant de la redevance pour l'ensemble des commerçants du Petit Marché à compter du 1^{er} juin 2014 et jusqu'à la fin des travaux conformément à la grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14429-1a-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du samedi 28 juin 2014

Délibération N° 1 4/4-29

**OBJET BAISSSE DU TARIF DES EMPLACEMENTS DU PETIT MARCHÉ
(TRAVAUX)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Thierry MELADE, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Economie Marchande / Economie Solidaire ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve une baisse supplémentaire de 30 % pour l'ensemble des commerçants du Petit Marché à compter du 1^{er} juin 2014 et jusqu'à la fin des travaux conformément à la grille tarifaire telle qu'elle figure en annexe.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14429-1b-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014




Gilbert ANNETTE

PETIT MARCHÉ

Site et Nature de l'activité	Tarif initial	Tarif avec réduction de 20 % août 2013 - mai 2014	Tarif avec réduction de 50% juin 2014 - fin travaux
1 Box N° 1	343,00 €	274,40 €	171,50 €
Box N° 2	258,00 €	206,40 €	129,00 €
Box N° 3	323,00 €	258,40 €	161,50 €
Box N° 4	970,00 €	776,00 €	485,00 €
Box N° 5	998,00 €	798,40 €	499,00 €
Box N° 5 bis	418,00 €	334,40 €	209,00 €
Box N° 6	481,00 €	384,80 €	240,50 €
Box N° 7	483,00 €	386,40 €	241,50 €
Box N° 8	426,00 €	340,80 €	213,00 €
Box N° 9	594,00 €	475,20 €	297,00 €
2 Kiosques intérieurs de 7,5 m²	57,90 €	46,32 €	28,95 €
3 Kiosques intérieurs de 10 m²	77,80 €	62,24 €	38,90 €
4 Kiosques vente de poulets	57,90 €	46,32 €	28,95 €
5 Carreaux de 3 m²	38,90 €	31,12 €	19,45 €
6 Kiosque 48 m²	450,00 €	360,00 €	225,00 €

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14429-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014